



[mairie@collorgues.fr](mailto:mairie@collorgues.fr)

5 place du château - 30190

Tél : 04 66 81 20 58

---

## *Procès-Verbal du Conseil Municipal du Vendredi 20 mars 2026*

---

Par suite d'une convocation en date du lundi 16 mars 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune se sont réunis dans le foyer communal, à 18h 30, sous la présidence de Madame Micheline REGHENAS, Maire de la commune.

**Présents :** Micheline REGHENAS, Claude MAGNIN-FEYSOT, Catherine MORESCHI, Thierry SCHACKEMY, Carole POÛ, Philippe THEROND, Gaël VERNEDE, Timothée SCHWOB, Pauline BRUNEL, Morgane ROBERT, Isabelle LASSON, Richard CHRISTOL, Anne CAVALIER., Renaud TOQUEBIOL, Sophie COLCANAP.

**Représentés : 0**

**Absents : 0**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, soit 15 présents sur 15, et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18H30 par Madame Micheline REGHENAS, Maire sortante. Monsieur Claude MAGNIN-FEYSOT est désigné secrétaire en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

### **1. Ouverture de la séance – Mot d'accueil :**

La séance est ouverte par Micheline Reghenas, maire sortante, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal nouvellement élus ainsi qu'au public présent.

### **2. Nomination du président de séance :**

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, la séance est présidée par la doyenne d'âge : **Micheline Reghenas**

### **3. Nomination du secrétaire de séance :**

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance : **Claude Magnin-Feysot**

### **4. Installation du Conseil Municipal :**

La présidente de séance procède à l'appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leur fonction.

Effectif légal du conseil municipal : 15

### Présents :

Micheline REGHENAS, Claude MAGNIN-FEYSOT, Catherine MORESCHI, Thierry SCHACKEMY, Carole POÛ, Philippe THEROND, Gaël VERNEDE, Timothée SCHWOB, Pauline BRUNEL, Morgane ROBERT, Isabelle LASSON, Richard CHRISTOL, Anne CAVALIER., Renaud TOQUEBIOL, Sophie COLCANAP.

Vérification du quorum : Le quorum est fixé à 8 membres présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

## **5. Élection du Maire :**

### Modalités de scrutin :

*Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT :*

- Scrutin secret
- Majorité absolue : 8 voix minimum aux deux premiers tours
- Majorité relative au troisième tour

### Déroulement du vote :

- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

### Résultats :

Micheline Reghenas : 15 voix

Mme Micheline Reghenas est proclamée maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

### Délibération n°1 : Élection du Maire :

Le conseil municipal prend acte de l'élection du maire.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

## **6. Détermination du nombre d'adjoints :**

Le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à : 4

*(Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT – maximum 30 % de l'effectif du conseil municipal)*

### Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### Délibération n°2 : Fixation du nombre d'adjoints

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

## **7. Présentation de la liste des adjoints :**

Mme la Maire présente la liste des candidats :

- Claude MAGNIN-FEYSOT ;
- Catherine MORESCHI ;
- Thierry SCHACKEMY ;
- Carole POÛ.

Mme La Maire demande si une autre liste de candidats est déposée.

Aucune liste n'est proposée, le vote peut avoir lieu.

## 8. Élection des adjoints :

### Modalités de scrutin :

- Scrutin de liste
- Bulletin secret
- Liste bloquée (sans panachage ni vote préférentiel)
- Majorité absolue : 8 voix minimum

### Déroulement du vote :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Nombre de listes présentées : 1

### Résultats :

Liste conduite par M. Claude MAGNIN-FEYSOT :

- Claude MAGNIN-FEYSOT ;
- Catherine MORESCHI ;
- Thierry SCHACKEMY ;
- Carole POÛ.

Nombre de voix obtenues : 15

La liste est élue. Les adjoints sont proclamés élus dans l'ordre de la liste.

### Délibération n°3 : Élection des adjoints :

*Conformément à l'article L.2122-7-2 du CGCT (commune de moins de 1000 habitants)*

Le conseil municipal prend acte de l'élection des adjoints.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

## 9. Lecture de la Charte de l'élu local :

*Textes de référence : Articles L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT.*

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

Lecture de la charte par Mme la Maire.

### Délibération n°4 : Charte de l'élu local :

Le conseil municipal prend acte.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

## 11. Cérémonie républicaine

Remise de l'écharpe tricolore au maire puis aux adjoints.


## 12. Moment de convivialité

Un verre de l'amitié est offert aux habitants présents.

## 13. Clôture de la séance

La séance est levée à 19h30.

M. Claude MAGNIN-FEYSOT, Secrétaire de séance



Micheline REGHENAS, Maire

